



Municipalité de Stoke  
403 rue Principale  
Stoke (Québec) J0B 3G0

## AVIS PUBLIC Aux contribuables de la Municipalité de Stoke

AVIS est par la présente donné qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée, conformément aux dispositions du code municipal du Québec **LUNDI le 24 juillet 2017 à 17 h 30** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1.00 <b>Ouverture et constat de quorum</b>
2.00 <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour spécial</b>
3.00 Avis de motion <b>3.01</b> Avis de motion d'un Règlement d'emprunt numéro 539 décrétant une dépense et un emprunt de 1 048 700\$ pour les travaux reliés à la TECQ 2014-2018 et abrogeant le règlement 536. <b>3.02</b> Avis de motion d'un règlement numéro 540 modifiant le règlement 468 concernant les entrées charretières.
4.00 <b>Période de questions</b>
5.00 <b>Levée de la séance extraordinaire</b>

Art. 153 C.M. : Dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, **s'ils sont tous présents.**

AVIS PUBLIC DONNÉ CE 20<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2017

Sara Line Laroche  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATON (ART. 433 C.M.)

**Je, soussignée Sara Line Laroche**, secrétaire-trésorière de la **Municipalité de Stoke** certifie avoir publié l'avis public de la tenue de séance extraordinaire du 24 juillet 2017 aux endroits fixés par ce conseil, le **20 juillet 2017**.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 juillet 2017.**

Sara Line Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière